



Coopérative oléicole LA BELGENTIEROISE
Esplanade François Bottéro
83210 BELGENTIER
Tél : 04.94.48.98.80
E-mail : contact@coop-belgentieroise.fr
www.coop-belgentieroise.fr

MODALITES D'ADHESION A LA COOPERATIVE

Pour adhérer à la coopérative oléicole LA BELGENTIEROISE :

1. Droit d'entrée : 30 €

2. Achat de part(s) sociale(s)

Le nombre de parts sociales à acquérir est fonction de la quantité moyenne annuelle d'olives que vous souhaitez apporter, selon le barème ci-dessous :

Valeur d'une part sociale : 15,24 €

Quantité d'olives apportées	Nombre de parts à détenir
De 10 à 100 kg	1 part (15,24 €)
De 101 à 500 kg	3 parts (45,72 €)
De 501 à 1000 kg	6 parts (91,44 €)
De 1001 à 1500 kg	9 parts (137,16 €)
De 1501 à 2000 kg	12 parts (182,88 €)
Plus de 2000 kg	14 parts (213,36 €)

EXEMPLE : un producteur qui souhaite apporter de 101 à 500 kg d'olives :

- Droit d'entrée de 30 €

- Le nombre de parts à détenir est 3, soit $3 \times 15,24 = 45,72$ €

- TOTAL A REGLER : $30 + 45,72 = 75,72$ €

Si vous souhaitez adhérer à la coopérative, veuillez nous faire parvenir votre règlement sous forme de chèque libellé à l'ordre de la coopérative « LA BELGENTIEROISE ».

L'adhésion à la coopérative vous engage à y apporter la totalité de votre production, chaque année (dans la mesure du possible) pour l'exercice social en cours et les trois exercices suivants (avec reconduction tacite).

En cas de démission, les parts sociales sont remboursables à votre demande, à la fin de chaque période d'engagement (tous les 3 ans).

Bien entendu, les frais d'adhésion sont à payer une fois pour toute, seul le nombre de parts sociales à détenir est susceptible d'évoluer si votre moyenne de récolte augmente sensiblement.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.